



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 9 décembre 2025 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #25-08.

La demande est présentée par Denise Proulx Sovinsky pour le 23 rue Bellevue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre que la marge de recul arrière soit à un minimum de 6.27 mètres au lieu de 30% de la profondeur du terrain, soit 9.15 mètres, comme prescrit dans le tableau 5 du Règlement de zonage #427 pour la zone RA-10.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #25-08) le 18 novembre 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 18 novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 novembre 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier